

# CONVENTION CARTE DE REDUCTION

## Hiver 2018/2019

### ENTRE : FSGT

14 rue Scandicci – 93500 PANTIN

Représenté par

Désignée ci-après l'organisme signataire d'une part,

### ET : SEM du Mont Cenis – Domaine skiable de Val Cenis

Télécabine du Vieux Moulin – 73480 LANSLEVILLARD – FRANCE

Représenté par Yves DIMIER

Nommé ci-après la « SEM » d'autre part,

Il est convenu :

### GENERALITES

Ce contrat incessible est établi pour permettre aux adhérents de l'organisme signataire de bénéficier d'une remise sur présentation d'un justificatif attestant leur appartenance à ce dernier lors de l'achat d'un forfait de ski journée Val Cenis.

L'organisme signataire doit mettre en valeur l'offre au travers de sa brochure, de son catalogue et éventuellement de son site web. Il invite ses membres à prendre connaissance des conditions générales de ventes et d'utilisation des forfaits affichées à proximité des caisses et les informe sur la possibilité pour la SEM de contrôler l'identité des personnes figurant sur le justificatif d'adhésion.

### TARIFS

FORFAIT JOURNEE	TARIF PUBLIC 12 > 64 ans	TARIF CARTE
WEEKEND (samedi ou dimanche)	38 €	28,50 € (-25%)
SEMAINE (du lundi au vendredi)		34 € (-10%)

Tarifs valables du 22/12/2018 au 12/04/2019

Ouverture partielle du domaine skiable du 16 au 21/12/2018 et du 13 au 22/04/2019 : vente en caisse et sur valcenis.ski uniquement

### ASSURANCE ET SUPPORT

Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas l'assurance ni le support mains libres.

Les clients peuvent acheter une assurance ski individuelle directement aux caisses du domaine skiable.

Le client peut faire recharger gratuitement une carte à puce compatible avec notre système de billetterie et s'il n'en possède pas doit acquérir une carte rechargeable vendue 1€.

### RETRAIT ET REGLEMENT

La réduction est accordée exclusivement aux caisses de la Télécabine du Vieux Moulin et à celles de Termignon.

L'achat et le retrait des forfaits donnent lieu à la présentation d'un justificatif attestant l'appartenance à l'organisme signataire.

Un spécimen de la carte de réduction devra être fourni à la signature du présent accord.

Elle se présentera sous la forme d'une carte nominative avec photo d'identité, non cessible et strictement personnelle (une pièce d'identité peut être demandée). Elle doit être dûment remplie et correspondre à l'identité de son détenteur.

Les règlements se font en euros au comptant lors du retrait des titres par espèce, chèque, chèques vacances ou carte bancaire.

### FIN DU CONTRAT

Ce contrat prendra fin automatiquement au dernier jour de la saison d'hiver 2018/2019, sauf rupture anticipée en cas de manquement d'un des signataires à ses obligations.

Ce document comporte 1 page, fait à Lanslevillard, le 14/08/2018, en autant d'originaux que de parties.

Pour FSGT

Représenté par

Cachet de la société et signature :

*Mylene Douel Guéhin*

Pour la SEM du Mont Cenis

Représentée par Yves DIMIER

En qualité de Directeur

Cachet de la société et signature :



SE2MC – 173 rue du Vieux Moulin – Lanslevillard – 73480 VAL CENIS  
Tél : +334 79 05 96 48 – Fax : +334 79 05 80 07 – Email : [info@valcenis.ski](mailto:info@valcenis.ski)  
Siret : 497 636 811 000 26 – APE : 4939 C – Fr 32 497 636 811